

CHECKLIST FORMALITÉS D'EMBAUCHE

LES DÉMARCHES À SUIVRE POUR EMBAUCHER VOTRE PREMIER SALARIÉ



- Rédiger le Contrat de Travail
- Faire la déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)
- Affilier à la caisse de retraite
- Prévoir la Visite d'Information et de Prévention
- Mettre en Place le Registre Unique du Personnel
- Faire l'affichage Obligatoire
- Informer sur l'entretien professionnel
- Établir les Bulletins de Paie et Payer les Salaires
- Faire les déclarations de Charges Sociales et Paiement
- Établir le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP)

LES INFORMATIONS À REMETTRE AU SALARIÉ

Dans les 7 jours suivant l'embauche

- Identité de l'employeur
- Lieu de travail et adresse de l'employeur
- Intitulé du poste, fonction, rémunération, et période d'essai, date d'embauche et date de fin si CDD
- Durée du travail et conditions de réalisation d'heures supplémentaires

Dans le mois suivant l'embauche

- Droit à la formation
- Durée du congé payé modalités de calcul de cette durée,
- Procédure de rupture du contrat
- Convention collective applicable
- Mention des régimes de prévoyance et de frais de santé collectifs



SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS

- **DPAE non réalisée**

Amendes, pénalités administratives et risque de délit de travail dissimulé.

- **Affichage obligatoire**

Amende de 450€ à 10 000€ (prison si récidive).

- **Registre du personnel**

Amende de classe 4 (jusqu'à 750€) qui est applicable autant de fois qu'il y est un salarié concernés.

- **Visite médicale non effectuée**

Amendes et risques de sanctions pénales en cas de récidive.



Cette étape peut représenter un véritable défi, mais grâce à notre solution E-collaboratrice et à notre expertise, nous vous guidons pas à pas dans l'embauche de votre premier salarié.

Découvrez E-collaboratrice



RESSOURCES UTILES POUR VOUS AIDER

Embauche d'un salarié URSSAF : quelles démarches à accomplir ? - [Lien](#)

Erreur sur la fiche de paie : les 6 situations à éviter pour l'employeur - [Lien](#)

Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 : les points clés - [Lien](#)

Intéressé, des questions ?

Prendre un rendez-vous commercial :



Contactez-nous



Carine JACQUARD

Responsable Solutions Paies



cjacquard@isagri.fr

agiris.

